



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION

-

CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Action n°2020-007

Lutter contre des maladies fongiques au moyen d'un stimulateur de défense des plantes

1 – Définition de l'action

L'action vise à l'utilisation d'un stimulateur de défense de plantes ayant des propriétés de protection de la plante. Ces produits de biocontrôle permettent de lutter contre des maladies sur diverses cultures.

2 – Conditions de réalisation de l'action

L'action est réputée réalisée lorsque la vente à l'utilisateur final est effectuée.

La date de réalisation de l'action est la date de facturation figurant sur le registre des ventes ou la date d'émission de la facture.

3 – Pièces justificatives à fournir

Si le produit a été vendu par le demandeur, aucune pièce n'est à fournir. Le registre des ventes doit être tenu à la disposition des agents chargés des contrôles.

Si le produit a été vendu par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :

- une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date ou d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action ;
- l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- si le vendeur est obligé du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par litre
Alucinan AMM : 2200464	0,05
Bastid AMM : 2150479	0,25
BCP358FC AMM : 2150074	0,08
Blason AMM : 2150479	0,25
Boing AMM : 2190160	0,08
Bstim AMM : 2150479	0,25
Century AMM : 2180598	0,105
Ceraxel AMM : 2150074	0,08
Disodi AMM : 2190939	0,08
Epatan AMM : 2180720	0,05
Esdeaine AMM : 2190730	0,25
Etonan AMM : 2100060	0,05
Facinan AMM : 2200476	0,05
Fosfodium AMM : 2190567	0,08
Fructial AMM : 2150067	0,08
Fytosave AMM : 2190730	0,25
Iodus 2 cultures spécialisées AMM : 2080019	0,145
Kerala AMM : 2190160	0,08
LBG-01F34 AMM : 2100041	0,05

X

Nombre de litres vendus

Mesalia AMM : 2150479	0,25
Messenger AMM : 2150479	0,25
Messidor AMM : 2150479	0,25
Mestar AMM : 2150479	0,25
Mifos AMM : 2140089	0,05
Pertinan AMM : 2100059	0,05
Phostim 730 SL AMM : 2160662	0,05
Phytosarcan AMM : 2190160	0,08
Redeli AMM : 2150067	0,08
Savial Forte AMM : 2190158	0,08
Sirius AMM : 2150067	0,08
Soriale AMM : 2180598	0,105
Tafos AMM : 2190572	0,105
Tenrok AMM : 2190160	0,08
Vacciplant fruits et légumes AMM : 2080019	0,145

--

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par kilogramme
Roméo AMM : 2170654	0,84

X

Nombre de kilos vendus

5 – Nombre d’années durant lesquelles l’action ouvre droit à la délivrance de certificats

1 année.

6 – Période de validité de l’action

Début de validité au 1^{er} janvier 2020.